

APPEL A PROJET RESIDENCE FABLAB 2020

Contexte :

Pour la troisième année consécutive, la Médiathèque départementale s'engage dans la diffusion de la culture « fablab » au sein des bibliothèques de Seine-et-Marne.

Qu'est-ce qu'un fablab ?

Contraction de « fabrication » et « laboratory », il s'agit d'un espace d'expérimentation et de création, doté d'outils de fabrication divers, permettant au public de s'approprier certaines techniques et de réaliser des objets, dans un esprit collaboratif et « open source » (voir la Charte des Fablabs : <http://www.labfab.fr/charte-fablab/>).

Les « minilabs » déployés par la Médiathèque départementale de Seine-et-Marne depuis 2019 sont des mobiliers conçus spécifiquement pour une bibliothèque, et dotés d'un outil numérique : découpeuse vinyle, brodeuse numérique, outils robotiques...

En 2018, la Médiathèque a accompagné quatre résidences numériques, d'une semaine chacune, permettant à quatre collectivités de découvrir la démarche fablab, de s'approprier des outils numériques, et d'engager un travail de médiation auprès de leurs usagers.

En 2019, elle a poursuivi son travail auprès des mêmes partenaires avec une seconde résidence de trois jours par collectivité, à l'issue de laquelle chaque bibliothèque s'est vue dotée d'un outil fablab de son choix et d'un mobilier dédié, faisant ainsi émerger un réseau de quatre minilabs sur le territoire seine-et-marnais. Une cinquième résidence de découverte (sans dotation finale) a également été organisée.

Retrouvez les retours sur les résidences sur le site de notre partenaire : <http://icietlab.cc/>

En 2020, elle souhaite poursuivre cette démarche, à travers 2 volets :

- l'acquisition d'un minilab pour la Médiathèque départementale, qui pourra être emprunté par les bibliothèques sur projet et permettra ainsi de poursuivre la découverte et l'appropriation de ces outils ;

- **une nouvelle résidence fablab, sur un nouveau territoire.**

En raison des contraintes sanitaires, 2 volets supplémentaires, initialement prévus en 2020, sont reportés à 2021 :

- une journée de formation à la fois théorique et pratique autour du minilab de la Médiathèque départementale, à destination des bibliothécaires du réseau ;

- un temps fort mettant en relation les partenaires des différents minilabs (la collectivité retenue pour cet appel à projet sera donc conviée à y participer), à l'intention des bibliothèques du département, afin de leur faire connaître le dispositif et de réfléchir aux débouchés possibles pour le réseau.

Objet de la résidence :

L'objectif principal de la résidence est de développer la culture fablab sur le département et de créer un réseau d'équipements répartis sur l'ensemble du territoire et animés par une communauté de professionnels formés aux outils et aux enjeux.

La résidence permettra de doter une bibliothèque d'un minilab incluant une imprimante 3D. Les bibliothécaires seront formés afin de mettre en place des ateliers récurrents auprès du public.

Plus en détails, le principe de la résidence consiste à accompagner une cinquième collectivité sur le département dans :

- la découverte des fablabs : démarche, outils, méthodes ;
- la médiation numérique : l'équipe de la bibliothèque bénéficiera d'une formation en interne et sera également invitée à travailler avec ses partenaires locaux et ses usagers autour d'actions de médiation ;
- la rencontre avec les usagers de la bibliothèque et les différents publics du territoire ;
- la conception et la fabrication d'un « minilab » : dans une dynamique de réseau, la Médiathèque départementale souhaite compléter l'équipement déjà existant au sein du département par la dotation d'une imprimante 3D. Celle-ci fera l'objet d'une formation toute particulière auprès des bibliothécaires. Le mobilier dédié sera fabriqué par l'équipe, avec les formateurs, dans la continuité des quatre premiers minilabs.

Modalités de la résidence :

La résidence sera menée par l'association **ici et lab**, spécialisée dans la culture maker, sur une durée d'une semaine (**décembre 2020**, dates à préciser en fonction des agendas de la collectivité d'accueil et des formateurs, et sous réserve des conditions sanitaires).

Le programme détaillé des cinq jours sera élaboré plus précisément en concertation ; il comprendra des temps de formation aux outils, un temps de fabrication du mobilier en équipe, dans un fablab, et des temps d'animation auprès des usagers.

Engagements :

La Médiathèque départementale s'engage à faire intervenir l'association **ici et lab** pendant une semaine et à rémunérer son intervention, qui comprend la formation et l'équipement (mobilier et imprimante 3D).

En contrepartie de quoi, il est demandé à la collectivité postulant à ce dispositif :

- de s'engager à s'impliquer activement pendant la résidence, en équipe : cette semaine est un temps privilégié, qui doit permettre aux participants de s'investir

durablement. Il est demandé une participation de plusieurs membres de l'équipe (à spécifier dans la réponse à l'appel à projet) sur toute la durée ;

- d'accueillir dans ses locaux (bibliothèque ou tout autre local de la collectivité qui paraîtra opportun), dans les meilleures conditions, les formateurs d'ici et lab, et si possible de disposer d'un espace pour leur atelier bois mobile (bruit et poussière à prévoir) ;
- d'organiser sur la semaine de résidence, et en partenariat avec d'autres acteurs locaux, des actions de médiation auprès de publics cibles (par exemple : ateliers, rencontres, participation à l'élaboration de tutoriels...) ;
- de s'investir dans une démarche partenariale : les projets faisant appel à des partenaires locaux (service jeunesse, centres sociaux, éducation nationale, associations...) seront étudiés avec une attention particulière, considérant que la démarche partenariale offre une garantie de cohérence, de richesse et de pérennité au projet ;
- de participer, autant que possible, aux démarches de valorisation et de médiation du réseau « minilab » départemental : temps forts partagés, retours d'expérience, communication commune... La participation de la collectivité fera l'objet de communications et la bibliothèque pourra se voir contactée par des collègues d'autres structures pour des conseils, des démonstrations, voire le prêt des outils (ces échanges sont du ressort des collectivités, en fonction de leurs capacités ; la Médiathèque départementale n'y participe pas mais les encourage) ;
- de financer les consommables liés à l'imprimante 3D pour son usage ultérieur (les consommables seront fournis pour la semaine de résidence ; coût annuel estimatif : entre 60 et 100€) ;
- de mentionner le Département comme partenaire et financeur du projet, dans toutes ses communications concernant le minilab (logo « action financée par le Département de Seine-et-Marne »).

Comment postuler ?

Envoyer une candidature à la Médiathèque départementale à l'adresse

marine.francois@departement77.fr avant le 17 octobre 2020, comprenant :

- une rapide présentation de votre bibliothèque : équipe, publics, projets liés au numérique (projets existants ou souhaits de développement),
- une présentation de votre projet :
 - o objectifs poursuivis au travers de cette résidence fablab,
 - o moyens mis en œuvre,
 - o publics visés,

- personnes pressenties pour participer à la résidence puis pour faire vivre le minilab (équipe de la médiathèque ; éventuellement partenaires et/ou usagers),
 - utilisations envisagées de l'imprimante 3D suite à la résidence (publics ? modalités d'accès ? projets ?...),
 - partenariats locaux envisagés pendant et après la résidence,
- toute autre information vous paraissant utile.

Votre projet fablab se construira et évoluera au fur et à mesure de la résidence, puis des expérimentations, il est normal que tout ne soit pas encore fixé pour vous. Toutefois, un maximum d'informations nous permettra de sélectionner au mieux un projet adapté.

Le comité de sélection sera composé de professionnels de la Médiathèque départementale et des formateurs d'Ici et Lab.

La bibliothèque retenue sera avertie le 27 octobre au plus tard, afin de pouvoir organiser la mise en œuvre de la résidence dans des délais raisonnables (sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires).